

Image not found or type unknown



Responsabilité des associations

Par **coxman_old**, le **17/10/2007** à **21:26**

Bonsoir à tous,

Je suis président d'une associations loi 1901 et dans quelques jours nous organisons notre première soirée dansante.

Je voudrais savoir ou se situe la responsabilité de l'associations ou de son bureau si par exemple quelques personne ont un peu trop bu et reprenne leurs vehicule.

D'avance merci